

Lettre d'information

du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Numéro 3 – juin 2019

Lettre d'information du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Brèche – 9 rue Henri Breuil 60600 Clermont

Édito

Pour sa **deuxième année d'existence**, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche réalisera des travaux d'entretien sur l'aval de la Brèche, clôturant ainsi la programmation élaborée par le SIVB.

À ce titre, je remercie Monsieur Copel (ancien président du SIVB) pour son implication à l'élaboration de cette programmation. Je tiens également à remercier Erwan Le Corre qui est parti en Bretagne pour ses compétences et surtout son dévouement dans les missions qui étaient les siennes.

Nous poursuivons aussi notre politique de restauration de la continuité écologique, avec la réalisation de travaux sur l'ouvrage du moulin d'Aneuze, à Agnetz, et la poursuite des études sur 4 autres ouvrages.

Je souhaite que notre syndicat se place également comme un **accompagnateur privilégié des communes souhaitant s'investir dans la préservation de leurs zones humides**. Prochainement, nous allons notamment signer une convention avec la commune de Nogent sur Oise et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, pour la restauration du marais Monroy.

Pour conclure, l'élaboration du SAGE se poursuit. Cette année devrait voir l'aboutissement de la phase étude. Nous avons fixé pour objectif au bureau d'étude de réaliser l'enquête publique l'année prochaine.

Olivier FERREIRA

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Actualités

Entretien de la Brèche

Le syndicat réalise en ce moment des travaux d'entretien. Les travaux concernent l'aval de la Brèche ainsi que la Béronnelle. Ils consistent essentiellement à de l'abattage et à du retrait des embâcles problématiques.

En parallèle de ces travaux d'entretien, des petites actions de restauration sont prévues. Il s'agit de la mise en place de déflecteurs rustiques et du déconcrétionnement de micro seuils calcaires. Enfin, les déchets présents en berge sont enlevés et déposés en déchetterie.



Embâcle présent sur la Brèche avant entretien



Embâcle présent sur la Brèche avant entretien

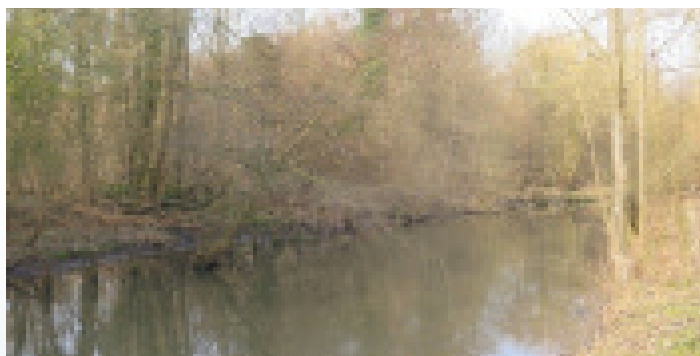
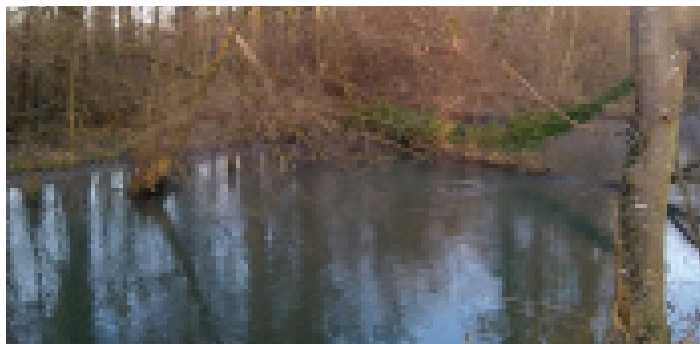
La section de la Brèche concernée par la tranche 2019 débute dans la zone d'activité **Saint Gobain Isover à Rantigny** et se termine à la confluence entre la Brèche et l'Oise (commune Villers Saint-Paul) soit **10,8 km** de cours d'eau sur les communes de Rantigny, Laigneville, Breuil-le-Vert, Nogent-sur-Oise, Monchy-St-Eloi, Liancourt, Mogneville et Villers-St-Paul.



Retrait des déchets en berge

L'entreprise retenue pour ces travaux est l'entreprise **Loiseleur**. Les travaux ont démarré le 18 février 2019 et dureront 9 mois environ.

Ils s'élèvent à **85500€ TTC**, financés à 44% par l'agence de l'eau Seine-Normandie, à 36% par le conseil départemental de l'Oise et à 20% par le SMBVB.



Avant et après intervention de l'entreprise

Suppression du seuil du moulin d'Aneuze

Durant l'été à venir, le SMBVB sera maître d'ouvrage de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin d'Aneuze, à Agnetz. Sur ce site, les bâtiments de l'ancien moulin ont été ravagés par un incendie il y a quelques années puis complètement détruits récemment pour y implanter à la place un immeuble d'habitations. Il ne subsiste que l'ancien seuil, qui barre la Brèche et n'a plus d'usage. Les travaux vont avoir pour objectif de supprimer le seuil et de restaurer le cours d'eau. Des berges en pente douce seront créées, un substrat sera mis en place en fond de lit et la largeur sera adaptée aux nouvelles conditions de vitesse des écoulements. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Aquasylla, avec une maîtrise d'œuvre du bureau d'études CE3E. Ils s'élèvent à 150 000€ TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par l'Union européenne (FEDER).

Plus d'infos sur notre site : www.smbvbreche.fr



Seuil du moulin d'Aneuze

Vue vers l'amont du seuil

Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Le SMBVB travaille à l'élaboration d'un contrat territorial eau et climat (CTEC) avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les EPCI du bassin. Ce contrat, qui s'échelonne de 2020 à 2025, permettra d'avoir une vision globale sur les actions menées à l'échelle du bassin et facilitera l'octroi de subventions pour les projets qui y seront inscrits. Plus d'infos dans notre prochaine lettre. A ce titre, des rencontres ont eu lieu avec les différents présidents d'EPCI pour la signature de notre **CTEC**.

Agenda

Le **3 juin à 18h** : Commission Locale de l'eau du SAGE de la Brèche : synthèse des propositions des commissions thématiques et proposition d'une stratégie.

Le **1^{er} juillet à 18h** : Commission Locale de l'eau du SAGE de la Brèche : validation de la stratégie.